



BATIK

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

N° 224 Mars 2018

Sommaire

Éditorial

L'infrastructure nationale partagée de télécommunications de nouveau à l'ordre du jour ?

Actualités

L'UVS a célébré ses 487 cents premiers diplômés en licence

Tigo lance Tigo Illimax son forfait illimité

L'AUF et Simplon lancent « La nouvelle fabrique numérique » de Dakar

Contentieux autour de la vente de Tigo : selon le DG de l'ARTP les discussions se poursuivent

SONATEL : Le dividende net par action fixé à 1 500 F CFA pour l'exercice 2017

Atelier de prospective sur l'économie numérique pour une croissance inclusive au Sénégal

L'ESMT et le CRES ont signé un accord-cadre de coopération

La SONATEL informe les parlementaires sur sa contribution à la Stratégie Sénégal numérique

Politique

L'UEMOA soutiendra Brahim SANOU, pour le poste de Vice-président de l'UIT

1^{ère} édition du Forum du Numérique organisée sur le thème « Jeunes et numérique »

Infrastructures et services

Chiffres du marché des télécoms 2017 : Le mobile dépasse les 15 millions d'abonnés

Lancement officiel des activités commerciales des trois nouveaux FAI

Vers la mise en place d'un cadre de concertation nationale des infrastructures partagées

Projets

Orange devrait démarrer ses activités bancaires dans la zone UEMOA d'ici la fin de 2018

Rendez-vous

Compétences numériques pour la jeunesse africaine (18-19 avril 2018, Tunis, Tunisie)

Sommet africain de l'Internet (29 avril-11 mai 2018, Dakar, Sénégal)

L'infrastructure nationale partagée de télécommunications de nouveau à l'ordre du jour ?

Sans tambour ni trompette, à la fin du mois de février 2018, l'Agence De l'Informatique de l'Etat (ADIE) a réuni les acteurs de différents secteurs en vue de la mise en place d'un cadre de concertation nationale des infrastructures partagées (CNNIP) en vue d'optimiser tant les coûts d'investissements que l'exploitation des infrastructures de télécommunications envisagées ou exploitées par différents acteurs, au sein comme à l'extérieur de l'écosystème des télécommunications. L'idée, tel un serpent de mer, revient régulièrement sur le devant de la scène tout simplement parce qu'elle répond à une logique économique que l'on a voulu pendant un certain temps faire semblant d'oublier au nom de la libéralisation du secteur mais qui finira par s'imposer d'une manière ou d'une autre. En effet, historiquement, la construction de tous les grands réseaux, qu'il s'agisse des réseaux routiers ou ferroviaires, de distribution d'eau ou d'électricité ou encore de télécommunications, a toujours débouché sur la mise en place de monopoles publics, suite aux échecs rencontrés par les multiples initiatives privées. Si au début du chemin fer, il y a bien eu des compagnies privées qui exploitaient des lignes spécifiques, la nécessité de les interconnecter en vue de créer un réseau national a vite fait de sonner le glas de ces compagnies incapables de financer la construction, l'exploitation, la maintenance et le développement d'un réseau à l'échelle nationale. C'est la même logique qui a prévalu lorsqu'il s'est agi de développer les réseaux nationaux de télécommunications et qui a justifié la création de monopoles publics qui, au fil du temps, ont constitué des monopoles dits « historiques ». Dans le secteur des télécommunications, cette situation a été la norme pendant longtemps jusqu'à ce que les Etats-Unis décident de se lancer dans la dérégulation de leur secteur national des télécommunications puis de l'imposer au reste du monde au tournant des années 1990 à travers l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). C'est la mise en œuvre de cette logique qui a conduit à la privatisation de la SONATEL et par la même occasion de l'infrastructure nationale de télécommunication qui avait été patiemment déployée grâce à des ressources exclusivement publiques pendant des décennies. Certes, cette infrastructure couvrait insuffisamment et inégalement le territoire national mais elle avait le mérite d'exister et surtout avait été mise en place dans le cadre d'un investissement utilisant, de manière optimale ou du moins rationnelle, les ressources mobilisées. La privatisation de la SONATEL puis la libéralisation du secteur des télécommunications avec l'arrivée de deux opérateurs de téléphonie mobile, la mise en œuvre du réseau de l'Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE), le développement de réseaux de communications propres par divers acteurs (SENELEC, SOGEM, etc.), la construction de l'infrastructure de diffusion nécessaire à la télévision numérique terrestre (TNT) et tout dernièrement l'autorisation de trois fournisseurs d'accès Internet (FAI) ont conduit à une véritable prolifération des réseaux. Autant, il est souhaitable de disposer d'une certaine redondance de ces derniers afin de pallier les éventuels problèmes technique pouvant priver de connexion toute une partie du pays autant il n'est pas économiquement ni socialement justifié de faire payer, au final, des investissements inutiles aux consommateurs que nous sommes car bien entendu répercuté sur le prix des services fournis. Même si nous sommes aujourd'hui dans un environnement libéralisé, il est prouvé que la concurrence dépend plus de la qualité et de la diversité des services proposés que de la qualité de l'infrastructure dont le fournisseur, et par conséquent les équipements et les technologies utilisés, est souvent le même quel que soit l'opérateur. A l'heure où il est question de la mise en place une infrastructure nationale à haut débit, il est grand temps de s'orienter dans cette direction afin de rationaliser les investissements, améliorer la couverture du territoire national par les infrastructures de télécommunications, encourager la concurrence autour de la qualité et de la diversification des services et diminuer les prix des services de télécommunications. Pour ce faire, l'Etat doit reprendre la main en la matière et définir, en étroite collaboration avec les acteurs concernés, les modalités de gestion de cette infrastructure nationale partagée qui n'aura pas forcément un caractère public mais qui mettra en avant l'intérêt général pour ne pas dire national.

Alex Corenthin
Secrétaire aux relations internationales

Actualités

* L'UVS a célébré ses 487 cents premiers diplômés en licence

Le 31 mars 2018, l'Université virtuelle du Sénégal (UVS) a procédé à la cérémonie de graduation de ses 487 premiers diplômés en licence dans les différentes filières que sont les mathématiques appliquées à l'Informatiques (MAI), les Sciences économiques et gestion (SEG), les Sciences juridiques et politiques (SJP), la Sociologie et l'Anglais.

UVS : <http://www.uvs.sn/>

* Tigo lance Tigo Illimax son forfait illimité

Le 27 mars 2018, Tigo a lancé un forfait tout compris, incluant appels, SMS et internet, et appelé Tigo Illimax. Ce nouveau produit offre des appels et SMS illimités vers Tigo, des minutes d'appels vers tous les réseaux, et encore plus d'internet. Les clients ont la possibilité de choisir le forfait qui leur convient le mieux en fonction de leurs bourses et de leurs besoins. Trois options sont disponibles avec Illimax au #155# : les formules jour, semaine et mois.

Tigo : <http://www.tigo.sn/>

* L'AUF et Simplon lancent « La nouvelle fabrique numérique » de Dakar

Le 21 mars 2018, Simplon, le réseau d'écoles spécialisé dans l'offre de formations gratuites aux métiers du digital, et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) ont procédé à l'inauguration d'un dispositif de formation intitulé « La nouvelle fabrique numérique ». Le projet vise plusieurs objectifs tels le développement de nouvelles compétences pour l'amélioration de l'employabilité des jeunes l'offre de formations numériques innovantes ou encore l'insertion des profils adaptés au sein des PME dans le dessein d'accompagner leur processus de digitalisation. La formation qui intègre le développement de sites web et d'applications mobiles, le commerce en ligne, l'intégration, entre autres, prépare aux métiers innovants de « référent digital », présenté comme un véritable touche-à-tout du numérique au sein des universités. Elle s'étend sur 7 mois dont 1 mois de stage dans les entreprises. Elle cible les jeunes âgés de moins de 30 ans, issus de l'université, en difficulté d'intégration dans le monde du travail ou en situation de décrochage scolaire. Une première cohorte de vingt-six (26) candidats, composée de treize (13) filles et de treize (13) garçons a démarré la formation.

AUF : <https://www.auf.org/>

Simplon : <https://simplon.co/>

* Contentieux autour de la vente de Tigo : selon le DG de l'ARTP les discussions se poursuivent

Dans une interview donnée au magazine spécialisé CIO Mag, Abdou Karim Sall, Directeur général de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), a indiqué que même si le délai de deux mois fixé par le Président Macky Sall aux différents protagonistes de l'affaire Tigo est arrivé à expiration au début du mois de mars, les discussions se poursuivent en vue de trouver une solution.

* SONATEL : Le dividende net par action fixé à 1 500 F CFA pour l'exercice 2017

L'Assemblée générale ordinaire de la SONATEL se réunira le 17 avril 2018 avec à son ordre du jour la proposition du Conseil d'administration relative à l'affectation de la totalité du résultat de l'exercice 2017 en dividendes ainsi qu'au prélèvement d'une partie des réserves libres pour les distribuer en dividendes. Le dividende net par action a été fixé à 1 500 F CFA et devrait être mis en paiement à compter du 11 mai 2018.

SONATEL : <http://www.sonatel.com/>

* Atelier de prospective sur l'économie numérique pour une croissance inclusive au Sénégal

Le 5 mars 2018, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, en collaboration avec la Banque Mondiale, a organisé un atelier de prospective sur l'économie numérique pour une croissance inclusive au Sénégal, en présence d'Abdoulaye Bibi Baldé, Ministre de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique, et de Louise Cord, Directrice des opérations de la Banque Mondiale au Sénégal. L'objectif de cet atelier était d'évaluer l'économie numérique au Sénégal par rapport aux meilleures pratiques internationales pour identifier les forces et les faiblesses du système et de l'infrastructure actuel, mais aussi de partager les principales références, les expériences transformatives d'autres pays et les leçons apprises. A cette occasion, la Banque mondiale a déploré la faiblesse du taux pénétration du haut débit mobile au Sénégal, ses prix élevés ainsi que les fractures numériques importantes existant entre le monde rural et le monde urbain, entre Dakar et les villes secondaires et même entre les quartiers d'une même ville. Elle a également appelé à la mise en place du Conseil national du numérique (CNN) dont la création avait été annoncée par le Président Macky Sall en juin 2015.

* L'ESMT et le CRES ont signé un accord-cadre de coopération

L'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT) et le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES) ont signé un accord-cadre en vue de développer les liens de coopération, entre les deux institutions dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de la formation. Pour rappel, le CRES, via Edge Institut, son institut de formation, le Master Droit et Economie de la Régulation placé sous la direction scientifique du Professeur Abdoulaye Sakho.

ESMT : <http://www.esmt.sn/>

CRES : <http://www.cres-sn.org/>

* La SONATEL informe les parlementaires sur sa contribution à la Stratégie Sénégal numérique

En relation avec la Commission Culture et Communication de l'Assemblée nationale et avec la participation du Ministère de la Communication, des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique, la SONATEL a organisé un atelier destiné à informer les parlementaires sur sa contribution à la Stratégie Sénégal numérique 2025 les 28 février et 1^{er} mars 2018.

SONATEL : <http://www.sonatel.com/>

Politique

* L'UEMOA soutiendra Brahim SANOU, pour le poste de Vice-président de l'UIT

Le 19 mars 2018, lors d'une audience accordée Hadja Ouattara Sanon, Ministre burkinabè Développement de l'Economie numérique et des Postes, la Commissaire en charge de l'économie numérique de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA), Fily Bouare Sissoko, a indiqué que l'UEMOA soutiendra le candidat du Burkina Faso, Brahim SANOU, pour le poste de Vice-président de l'Union internationale des Télécommunications (UIT).

UEMOA : <http://www.uemoa.int/>

UIT : <https://www.itu.int/>

* 1^{ère} édition du Forum du Numérique organisée sur le thème « Jeunes et numérique »

Le Forum du Numérique, réunissant des jeunes venus de toutes les régions intervenant dans le numérique, des opérateurs et des partenaires techniques et financiers, s'est tenu le 15 mars 2018 au Centre international de conférences Abdou Diouf (CICAD) de Diamniadio. Organisé sur

le thème « Jeunes et numérique », il visait à établir un cadre d'échange privilégié entre les acteurs évoluant dans l'écosystème numérique et les pouvoirs publics, en vue de renforcer l'environnement des start-up et de le rendre plus stimulant et a été l'occasion pour le Président Macky Sall de décliner sa vision du Numérique. Il a notamment rappelé que dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Sénégal numérique 2025, il est prévu (1) la formation de 3000 personnes, par an, qualifiées dans les métiers liés à l'externalisation ou la sous-traitance, (2) l'octroi de 300 bourses d'études par an dans le domaine du numérique et (3) la formation de 1000 personnes par an à l'entrepreneuriat numérique. S'agissant du financement, il a indiqué que les autorités s'attelaient à faciliter davantage l'accès des jeunes aux nombreux fonds d'investissements existants dans le secteur du numérique. Enfin, il a annoncé l'adoption de réformes pour l'amélioration de l'environnement des affaires afin de permettre au secteur privé local d'exploiter pleinement le potentiel et les opportunités offertes par le développement du numérique. Pour la prochaine édition, il est également prévu d'instituer un Grand Prix du chef de l'Etat pour l'innovation numérique doté d'une récompense de 20 000 000 de FCFA pour le lauréat, de 10 000 000 de FCFA pour le second et de 5 000 000 FCFA pour le troisième.

Infrastructures et services

* Chiffres du marché des télécoms 2017 : Le mobile dépasse les 15 millions d'abonnés

Les chiffres relatifs aux services de télécommunications publiés par l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) montrent que le nombre total d'abonnés à la téléphonie fixe était de 290 636 au 31 décembre 2017 en progression de 1,64% par rapport au dernier trimestre de l'année 2016. Par contre, le nombre de lignes publiques (télécentres, cabines publiques et points phones) est de 68 au 31 décembre 2017 contre 1156 au 31 décembre 2016 soit une baisse de 94.11%. Globalement, le taux de pénétration de la téléphonie fixe s'établit désormais à 1,91% contre 1,93% au dernier trimestre de l'année 2016. Pour ce qui est de la téléphonie mobile, le parc d'abonnés était de 15 758 366 au 31 décembre 2017 contre 15 186 485 abonnés au 31 décembre 2016 soit une progression de 3.76% qui porte le taux de pénétration de la téléphonie mobile à 103,29% contre 102,61% au dernier trimestre de l'année 2016. Le marché est toujours dominé par Orange qui totalise 52,95% des abonnés, suivi par Tigo avec 24,65% et Expresso avec 22,40%. Enfin s'agissant du parc global Internet, le nombre d'abonnés était de 9 606 817 au 31 décembre 2017 contre au 8 701 175 au 31 décembre 2016 soit une progression de 10.40 % soit un taux de pénétration de seulement 62,97% contre 58,79 % au dernier trimestre de l'année 2016. Sur ce parc, les abonnés à la 3G comptent pour 97,2%, les abonnés via des clés Internet pour 1,4%, les abonnés à l'ADSL pour 1,2% et les abonnés en bas débit pour 0,2%.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

* Lancement officiel des activités commerciales des trois nouveaux FAI

Le 27 mars 2018, le Directeur général de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), Abdou Karim Sall, a présidé la cérémonie de lancement des activités commerciales des trois fournisseurs d'accès à Internet (FAI) sélectionnés suite l'appel public à candidatures lancé le 4 novembre 2016, à savoir Africa Access, Arc Informatique et Waw Sas. La licence d'exploitation accordée à Waaw SA, Africa Access et Arc Informatique, pour une durée de dix (10) ans est accompagnée d'une obligation de couverture dans cinq régions du pays (Dakar et quatre ou cinq autres régions). C'est ainsi que Waaw SA devra assurer la couverture des régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Tambacounda et Kédougou, Africa Access se chargera des régions de Dakar, Ziguinchor, Sédhiou, Kolda et Matam et Arc informatique devra couvrir Dakar, Louga, Saint-Louis, Fatick, Kaolack et Kaffrine. Actuellement, les nouveaux FAI sont en phase de déploiement et de test de leurs réseaux dans une perspective de commercialiser des services internet haut débit basés sur la technologie 4G-LTE.

Africa Access :

Arc informatique : <http://www.arc.sn/>

Waaw SA : <http://wawtelecom.com/>

* Vers la mise en place d'un cadre de concertation nationale des infrastructures partagées

Le 27 février 2018, l'Agence De l'Informatique de l'Etat (ADIE) a réuni les acteurs de différents secteurs en vue de la mise en place d'un cadre de concertation nationale des infrastructures partagées (CNNIP) dont l'objectif sera de veiller à la régularisation des infrastructures de réseaux numériques partagées. Concrètement, le CNNIP aura pour vocation d'être une plateforme de dialogue et de concertation entre les différents acteurs impliqués dans la planification, la mise en œuvre, l'exploitation et de la maintenance des infrastructures de télécommunications hautes et souterraines. Il a pour objectif de réduire les coûts d'investissements, de mieux organiser les infrastructures sur le territoire national, et surtout de mettre en place un climat collaboratif pour relever le défi de l'émergence. Dans un premier temps, le CNNIP mettra en place un système d'information ayant pour objet de cartographier l'ensemble des infrastructures de télécommunications sur le territoire national afin de favoriser la mutualisation et le partage des infrastructures et rationaliser les investissements lourds en évitant les redondances inutiles. Pour ce faire, il sera notamment mis en place un Guichet unique de demande d'autorisation de travaux (GUDAT).

ADIE : <http://www.adie.sn/>

Projets

* Orange devrait démarrer ses activités bancaires dans la zone UEMOA d'ici la fin de 2018

Suite au lancement de sa banque numérique en France, Orange Bank, en 2017, le groupe Orange, a introduit une demande de licence bancaire auprès de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Orange devrait ainsi étendre ses opérations bancaires en Afrique et démarrer ses activités dans les huit (8) pays de la zone UEMOA d'ici la fin de l'année 2018.

Orange : <http://www.orange.com/>

UEMOA : <http://www.uemoa.int/>

Rendez-vous

* Compétences numériques pour la jeunesse africaine (18-19 avril 2018, Tunis, Tunisie)

Le Forum africain sur les compétences des jeunes et entreprises à l'ère numérique organisé par la Commission de l'Union africaine, de l'Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ISESCO), de l'Initiative Global e-School and Communities (GESCI), de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), de l'UNICEF et de JP-IK, se déroulera les 18 et 19 avril 2018 à Tunis (Tunisie). Il rassemblera des décideurs de haut niveau, de hauts responsables de l'administration publique, des partenaires au développement, le secteur privé, des représentants des jeunes Africains, de jeunes entrepreneurs, la société civile et des experts pour montrer, partager et discuter des modèles et programmes complets et innovants visant à développer le leadership et les compétences numériques des jeunes et à les doter des connaissances, des outils et du savoir-faire nécessaires pour concevoir des produits et services commercialisables et, par conséquent, créer des entreprises durables ainsi que des emplois.

Compétences numériques pour la jeunesse africaine : <http://www.digitalskills4africanyouth.org/>

* Sommet africain de l'Internet (29 avril-11 mai 2018, Dakar, Sénégal)

Le Sommet africain de l'Internet (AIS) se déroulera du 29 avril au 11 mai 2018 à Dakar (Sénégal). Organisée par le ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique, en collaboration avec le Registre africain de réseaux (Afnog), c'est une conférence annuelle multi acteurs qui se déroule à l'échelle continentale pour

discuter des problèmes et des défis liés aux TIC. La première édition de cette conférence comportant des séminaires, des ateliers, des tutoriels, des sessions de conférences, « bird of feathers » (BOF) et autres forums de partage des connaissances dans le domaine des TIC a eu lieu en 2012 en Gambie.

AIS : <https://www.internetsummit.africa/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



**Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](#)
(Patrimoine - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)**

Osiris, mars 2018